



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Futur médecin ? Ce concours blanc peut te sauver !



Pour la seconde fois cette année, [ClassPro](#) organise un concours blanc de médecine et dentisterie. Il reproduit exactement le même déroulement et les mêmes épreuves que le concours d'entrée officiel. **Attention**, ce concours est totalement différent de celui organisé le 20 mai !

Le dimanche 7 juillet de 10h à 18h, tu auras l'opportunité de mesurer tes compétences grâce à [ClassPro](#).

Le concours se déroulera en deux parties :

- **Partie 1** : matières scientifiques (3h)
 - Mathématiques (10 QCM)
 - Physique (10 QCM)
 - Biologie (10 QCM)
 - Chimie (10 QCM)

- **Partie 2** : matières non-scientifiques (3h)
 - Raisonnement (10 QCM)
 - Communication (30 QCM)

Infos Pratiques

Le concours se déroule à l'école Saint-André : Chaussée de Boondael 277, 1050 Ixelles.

L'inscription est de 5 euros, mais grâce à [Infor Jeunes](#) utilise ce code promo pour éviter de les payer : ClassPro-InforJeunes !

Voici le [lien d'inscription](#) ! Bonne chance !



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)

- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Modification du décret paysage



C'est désormais officiel, ce 24 avril matin, la **réforme du décret Paysage** a été voté en commission.

Nous vous en parlions dans l'une de nos [news](#), ce décret vise à mieux encadrer le parcours des étudiants. Cependant, les étudiants universitaires et du supérieur ont désormais l'obligation de réussir leur première année avec 60 crédits, en deux années **MAXIMUM**. Un coup de massue dans le dos pour les étudiants qui traversent déjà des périodes difficiles, notamment après la crise du Coronavirus.

Selon [la FEF](#), un étudiant sur trois sera exclu de l'enseignement supérieur dès la rentrée de septembre. Cela représente plus de 70 000 personnes.

Que faut-il retenir de cette décision ?

Le 17 avril, le texte PS-Ecolo (soutenu par le PTB) a été voté. Concrètement, les étudiants qui ont débuté leur formation dans le système « *Marcourt* » (et donc finançables)

seront finançables en vue de leur inscription dans le même cursus l'année prochaine.

La règle des 60 premiers crédits à acquérir en deux ans maximum est assouplie. Cela passe désormais à 45 crédits l'année prochaine.

Le critère de réussite d'un programme annuel (PAE) de **45 crédits minimum** est *abandonné*.

Quelques modifications

Quelques nouvelles règles ont été votées pour cette année uniquement :

- étudiant inscrits en **2021 – 2022** (ou avant) : tu seras d'office finançable dans ton cursus actuel pour la rentrée prochaine ;
- étudiant inscrits en **2022 – 2023** :
 - Tu t'es déjà réorienté ?
 - Oui : tu devras réussir les 60 crédits de bac 1 (ou ton PAE) à la fin de l'année 2024 – 2025 ;
 - Non : tu devras avoir réussi au moins 45 crédits de Bac 1 en août.
- étudiant inscrits en **2023 – 2024** : tu devras réussir 60 crédits de bac 1 (ou ton PAE) à la fin de l'année 2024 – 2025.

Désormais, si **tu réussis tous tes cours**, tu es finançable pour l'année suivante quel que soit le nombre de crédits de ton PAE.

Si tu te **réorientes au bout de la deuxième année**, tu auras 2 ans pour faire ta bac 1. Compte 5 années au total pour réussir

ton bachelier.

N'hésitez pas à nous **poser des questions** sur ce sujet via notre mail : inforjeunes@jeminforme.be ou par téléphone dès 13h lors de notre permanence au 02/733.11.93.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Si tu veux arrêter ton année d'étude, désinscris-toi avant le 1er décembre !



Rappel

Dans l'enseignement supérieur (universités et hautes écoles), l'étudiant qui ne souhaite pas continuer son année d'études doit se désinscrire avant le 1er décembre de l'année académique.

Respecter cette date de désinscription est fondamental. En effet, dans ce cas, l'année scolaire entamée ne sera pas prise en compte dans le calcul du nombre d'inscriptions au niveau de la **finançabilité** (si l'étudiant se réinscrit par la suite dans une école supérieure) et le **minerval** payé sera remboursé à l'exception de l'acompte de 50 euros exigé pour confirmer l'inscription.

Cette désinscription ne doit pas se faire oralement, mais de manière officielle en signant une attestation de désinscription au secrétariat de l'établissement supérieur.

En outre, il faut savoir qu'une désinscription effectuée après le 1er décembre aura un impact si l'intégralité des droits d'inscription reste due, le jeune ne pourra se réinscrire ultérieurement, dans le même établissement supérieur ou dans un autre, qu'à la condition d'avoir apuré sa dette auprès du premier établissement.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Rentrée 2023 : tous les nouveaux cursus !



Les vacances sont déjà bien entamées, et tu es déjà peut-être fixé sur ce que tu feras à la rentrée.

Mais si tu as terminé tes secondaires cette année ou si tu souhaites te réorienter, il est possible que tu hésites encore... et les nouveautés dans les programmes proposés par les

universités et les hautes écoles auraient pu t'échapper.

Voici un aperçu des nouveaux cursus disponibles dès septembre 2023 en Fédération Wallonie-Bruxelles !

A Bruxelles :

- [Bachelier en langue romane et germanique](#) (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles)
- [Master de spécialisation en archéosciences](#) (ULB)
- [Master de spécialisation en formation d'enseignants](#) (ULB)

A Louvain-la-Neuve :

- [Master 120 en génie de l'énergie](#)
- [Master in Medical Physics](#) (UCLouvain – codiplômation avec la KULeuven)
- [Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données](#) (UCLouvain – codiplômation avec l'UNamur)

A Mons :

- [Master 120 en alternance en communication stratégique](#) (UCLouvain Mons Horaire décalé) : le premier master en communication proposé en alternance !
- [Master 120 en alternance en sciences de gestion, à finalité spécialisée en transition digitale de l'entreprise](#) (UCLouvain Mons – codiplômation UNamur)
- [Master 120 en alternance en expertise comptable et fiscale](#) (UCLouvain Mons – codiplômation avec la HELHa et l'EPHEC)
- [Master Ingénieur civil en génie de l'énergie](#) (UMons – Faculté/FPMS)

- [Cursus en formation des enseignants](#) en codiplômation avec des Hautes Ecoles (HEH, HEPHC, HEAJ) et une Université (ULB), sur 5 sites d'implantation potentiels (Mons, Charleroi, Tournai, Morlanwelz, Namur), et 2 horaires possibles (jour/adapté).

A Liège :

- [Master Ingénieur civil en Génie de l'Energie](#) (ULiège en anglais)
- [Master en Urbanisme et développement territorial](#) (ULiège)
- [Master de spécialisation en Sécurité de la Chaîne Alimentaire](#) (ULiège- MS-MASCA)

A l'UNamur :

- [Master en sciences de gestion en transformation digitale des entreprises](#) (avec l'UCLouvain)
- [Master de spécialisation archivistique, gestion et droit des données](#) (avec l'UCLouvain)
- [Bacheliers en enseignement sections 1, 2 et 3](#) (avec l'Henallux et l'UCLouvain)
- [Master de spécialisation en Formation d'enseignants](#) (codiplômation avec l'Henallux)

Et du côté des hautes écoles ...

Bacheliers :

- [Bachelier en comptabilité](#) (Codiplômation Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française – Cadets, HEAJ)

- Bachelier en immobilier (Codiplômation [HE2B](#), [HECH](#))
- [Bachelier technologique en imagerie médicale](#)
- [Bachelier de spécialisation en technologies de la santé](#)
- [Bachelier en robotique industrielle](#)
- [Bachelier en Intelligence artificielle](#)
- Bachelier en jeu vidéo (Codiplomation [HEPL](#), [HEAJ](#))
- Bachelier en green packaging design (en codiplomation [HECH](#) et [HEAJ](#))
- [Bachelier en eco-design produits](#)
- [Bachelier en management du tourisme et des loisirs](#)
- [Bachelier en International Business à horaire décalé](#)
- [Bachelier en Réseaux et Télécommunications](#)
- [Bachelier « Conseiller en Gestion de crise »](#)
- Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant : ce nouveau bachelier sera organisé par neuf partenariats d'établissements d'enseignement supérieur. [Plus d'infos sur les écoles qui l'organisent ici.](#)
- Bachelier/Master en enseignement : les Hautes Ecoles ont adapté leur programme suite à la réforme de la formation initiale des enseignants. Pour voir les changements, rendez-vous sur le site de la haute école de votre choix.

Masters :

- [Master en ingénieur commercial/Master en gestion de l'entreprise](#) (HE Ferrer)
 - Master en alternance expertise comptable/facility management ([HE Ferrer](#) & [HELB](#))
 - [Master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre en alternance](#) (ICHEC-ECAM-ISFSC)
-



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Elèves de supérieur : Ta session d'examens de janvier ne s'est pas déroulée comme prévu ? Voici comment rebondir !



Tu as reçu tes résultats d'examens de supérieur et tu fais face à un ou plusieurs échecs ? Nous savons que ce n'est pas facile, et pourtant, rater c'est OK ! Nous te donnons ci-dessous des conseils pour questionner les causes de cet échec et rebondir après cela.

1/ Persévère

Trouver son rythme et sa méthode de travail, ce n'est pas une mince affaire !

Cela nécessite parfois des essais-erreurs. Il est nécessaire de questionner les causes de ton échec : peut-être que ta méthode de travail nécessiterait d'être revue ? Tu t'y es pris trop tard ? Tu as eu des difficultés à gérer ton stress ? Trop de fatigue accumulée à cause de la guindaille ? Manque de motivation ?

L'adaptation au rythme de vie des études supérieures peut être vécue difficilement. Et pour cause, changement d'établissement scolaire, nouvelles matières, grande autonomie, pour certain•es emménagement dans un kot, sont autant de changements non-négligeables qui demandent une énergie que tu ne peux déployer ailleurs.

Pour t'aider à comprendre ta cote, sache que tu as le droit de consulter tes copies d'examens, afin de comprendre ce qui

était attendu de toi.

Enfin, sache que les services d'aide à la réussite sont à ta disposition au sein de ton établissement d'études.

Si tu es en première année de bachelier, tu as la possibilité de passer tes examens de janvier en juin et en août si nécessaire, car tu disposes de trois chances.

2/ Dans quels cas es-tu en droit d'introduire un recours ?

Tu peux introduire un recours contre toute forme d'erreur matérielle (par exemple si le professeur n'a pas compté une question lors du calcul de sa cotation), ou toute irrégularité survenue dans le déroulement général de l'examen (par exemple si tu as eu moins de temps que ce qui avait été annoncé pour répondre à l'examen).

Attention toutefois aux délais ! Tu as trois jours ouvrables (tous les jours sauf les samedis-dimanches-jours fériés) après la notification des résultats de délibération, ou la consultation de ta copie d'examen contesté. Pour connaître les modalités, consulte le règlement des études de ton établissement.

Après la session de janvier, seul un recours interne est possible.

Pour en savoir plus, n'hésite pas à consulter notre page : <https://www.jeminforme.be/recours-dans-lenseignement-superieur/>.

3/ Dans quels cas peux-tu demander un allègement ?

L'allègement en cours d'année n'est possible que pour des motifs sociaux ou médicaux graves. Le fait d'avoir échoué à la session de janvier n'est pas un motif suffisant pour demander un allègement.

4/ Est-il possible de se réorienter en cours d'année ?

Si tu es en BA1, il est possible de te réorienter jusqu'au 15 février sans devoir payer de frais d'inscription supplémentaires. Il est nécessaire d'introduire une demande de

réorientation motivée, et celle-ci sera soumise à l'approbation du jury. En pratique, c'est rarement refusé.

A partir de la BA2, la réorientation n'est possible que jusqu'au 31 octobre, dans le respect des règles de finançabilité

(<https://www.jeminforme.be/etes-vous-un-etudiant-financable/>).

5/ Que faire si tu décides d'arrêter tes études, temporairement ou définitivement ?

Tu peux aussi prendre la décision d'arrêter tes études, soit pour entrer dans la vie active, soit pour reprendre des études à la rentrée suivante. En janvier, il n'est pas possible de se faire rembourser son minerval.

Si tu es boursier•ère et que tu arrêtes tes études après le 1er janvier, 50% du montant de ton allocation d'études pourrait t'être réclamé.

Si tu souhaites travailler, pense à t'inscrire comme demandeur•euse d'emploi. Cela te permettra de commencer ton stage d'insertion professionnelle

(<https://www.jeminforme.be/stage-d-insertion-professionnelle/>) qui est une condition nécessaire à l'octroi des allocations d'insertion professionnelle : <https://www.jeminforme.be/allocations-d-insertion-professionnelle/>).

Ainsi, tu peux ainsi entrer dans la vie active, en concluant un contrat de travail ou en te lançant comme indépendant.

Tu peux également décider de prendre un temps de pause pour réfléchir à ton avenir, et profiter de ce moment pour prendre des cours de langue, partir à l'étranger ou entreprendre un projet de bénévolat ! Plus d'infos sur notre site <https://www.mobilitedesjeunes.be/>.

Tu as des questions ? N'hésite pas à nous les envoyer à inforjeunes@jeminforme.be, ou à venir à nos permanences !

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES